



REXFORÊT, UNE ENTREPRISE COMPÉTENTE AU SERVICE DE L'ÉTAT

REXFORÊT

OCTOBRE 2025

Rexforêt est une entreprise solidement implantée en région, grâce au déploiement de 90 % de ses 150 employés dans 5 bureaux régionaux et 11 bureaux satellites. Le siège social est à Québec.

Des investissements importants en région

En 2024-2025, 261,4 M\$ ont été investis dans les régions du Québec pour maintenir des forêts productives, assurer la durabilité de la récolte et pérenniser l'apport du secteur forestier au développement économique, social et environnemental.

TRAVAUX SYLVICOLES RÉALISÉS EN 2024-2025

Des résultats concrets et des retombées économiques positives	TYPES DE TRAVAUX	SUPERFICIE OU NOMBRE DE PLANTS
	Préparation de site	65 833 ha
	Régénération artificielle	112,9 millions de plants
	Éducation de peuplement	46 998 ha
	Éclaircie commerciale résineuse	1 801 ha

LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS COMME UNIQUE CLIENT

Depuis 2013, le MRNF confie à Rexforêt l'exécution, le suivi et le contrôle de la très grande majorité des travaux sylvicoles réalisés sur les terres publiques du Québec. Rexforêt investit les budgets annuels dédiés à la sylviculture selon les orientations du MRNF, en octroyant des contrats aux entreprises sylvicoles. Un montant de 117,2 M\$ est alloué aux contrats répartis entre plusieurs fournisseurs (CRPF). Le reste, soit 144,2 M\$, est principalement attribué par appel d'offres (AO), tandis qu'une portion résiduelle l'est par octroi direct (OD).

Au cours de cette saison, 245 entreprises ont contribué à l'effort sylvicole québécois.

CONTRATS RÉALISÉS EN 2024-2025

TYPES DE TRAVAUX	CRPF	AO-OD	VALEUR DES CONTRATS
Préparation de site	74	169	52,9 M\$
Régénération artificielle	57	76	48,5 M\$
Éducation de peuplement	77	147	69,4 M\$
Éclaircie commerciale	0	41	9,1 M\$
Voirie forestière	0	271	24,5 M\$
Autres	87	243	57,0 M\$
Total	295	947	261,4 M\$

UNE GESTION PERFORMANTE

Rexforêt est un joyau québécois de l'aménagement forestier opérant exclusivement dans l'intérêt du gouvernement du Québec. Elle administre au meilleur coût possible, sans chercher à dégager des profits, et elle a le souci d'investir un maximum d'argent dans les travaux sylvicoles.

Les frais d'administration et de gestion de 2,5 % démontrent l'efficacité de Rexforêt. À cela s'ajoutent des coûts de surveillance d'environ 3,5 %, afin d'assurer la conformité des travaux sylvicoles exécutés. Ces derniers sont entièrement autovérifiés par les entreprises sylvicoles, et Rexforêt contrevérifie plus de 29 % des chantiers (1 064 sur 3 669) aux fins de validation.

Les coûts très compétitifs de Rexforêt s'expliquent par son agilité, sa flexibilité, sa rigueur et son leadership, ainsi que par son souci d'atteindre des standards de gestion optimaux, au bénéfice des entreprises sylvicoles et de la collectivité.

UNE REDDITION DE COMPTES À TOUTE ÉPREUVE

La performance de Rexforêt est évaluée chaque année selon des indicateurs de performance financier, de qualité et de quantité établis par le MRNF, à qui elle rend des comptes. Elle fournit également des résultats détaillés sur le respect du cadre budgétaire et des cibles sylvicoles. De plus, des audits externes sont réalisés pour valider le système de gestion environnementale (ISO 14001) et le respect de la politique de contractualisation.

LE CADRE LÉGAL ET LE PARTAGE DES RÔLES

Rexforêt est soumis :

- À la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) en vertu de l'article 7 qui l'oblige à se doter d'une politique d'octroi de contrats respectant les accords intergouvernementaux.
- À la grille de la valeur des travaux sylvicoles non commerciaux (TSNC) établie par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB).
- Au Manuel de réalisation des appels d'offres des traitements sylvicoles non commerciaux et techniques (MAOTS) préparé par le BMMB, qui vise à intégrer les prix de marché à la grille de taux.

Le tableau ci-contre précise les rôles du MRNF et de Rexforêt dans la livraison des programmes d'aménagement québécois.

MRNF	REXFORÊT
Autorité règlementaire	Contractualisation des TSNC (AO-CRPF-OD)
Administration des programmes	Suivis et contrôles des TSNC
Délégation de gestion	Prescriptions à 15 % des TSNC
Planification stratégique (PAFIT-PAFIO)	Éclaircie commerciale résineuse (ECR)
Harmonisation	Projets spéciaux
Programmation annuelle des TSNC	Paiement des travaux aux 2 semaines
Prescriptions à 85 % des TSNC	
Règlements de différends	

